

FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond « FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

A la date du 31/12/2021, nous n'avons pas relevé d'anomalies quant à la conformité aux ratios de gestion des actifs, par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 portant application de l'article 29 et 30 du code des OPCVM et au règlement du CMF relatif aux OPCVM et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Tunis, le 29 mars 2022

Le commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN		NOTE	31/12/2021	31/12/2020
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	32 797 436,046	25 890 420,177
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		27 210 200,712	20 737 863,781
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		5 587 235,334	5 152 556,396
AC2	DISPONIBILITES	AC2	288 240,190	378 089,219
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	51 292,959	11 507,643
TOTAL ACTIF			33 136 969,195	26 280 017,039
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	35 859,318	26 766,309
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	79 006,358	551 189,846
TOTAL PASSIF			114 865,676	577 956,155
ACTIF NET			33 022 103,519	25 702 060,884
CP1	CAPITAL	CP1	32 000 302,946	25 384 253,997
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	1 021 800,573	317 806,887
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		1 058 944,641	318 281,338
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-37 144,068	-474,451
ACTIF NET			33 022 103,519	25 702 060,884
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			33 136 969,195	26 280 017,039

ETAT DE RESULTAT		Note	31/12/2021	31/12/2020
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 489 180,352	650 514,020
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		1 143 882,043	459 898,100
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		345 298,309	190 615,920
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0,000	0,000
	REVENUS DES PLACEMENTS		1 489 180,352	650 514,020
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-386 571,328	-297 187,114
	REVENU NET DES PLACEMENTS		1 102 609,024	353 326,906
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-43 664,383	-35 045,568
	RESULTAT D'EXPLOITATION		1 058 944,641	318 281,338
PR3	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-37 144,068	-474,451
	SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		1 021 800,573	317 806,887
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		37 144,068	474,451
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		2 142 576,785	-1 031 668,862
PR4-C	+/- VALUES REALISEES /CESSION DE TITRES		-395 100,134	-90 148,099
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-24 136,063	-37 838,548
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 782 285,229	-841 374,171

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		31/12/2021	31/12/2020
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 782 285,229	-841 374,171
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 058 944,641	318 281,338
AN1-B	VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	2 142 576,785	-1 031 668,862
AN1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-395 100,134	-90 148,099
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-24 136,063	-37 838,548
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 537 757,406	8 546 987,483
	SOUSCRIPTIONS	5 688 258,357	8 546 987,483
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	5 925 920,000	8 496 870,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-447 419,165	-269 854,004
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	210 006,112	320 445,938
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	-248,591	-474,451
	RACHATS	-1 150 500,951	0,000
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-1 108 750,000	0,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-35 089,951	0,000
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	30 234,477	0,000
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-36 895,477	0,000
	VARIATION DE L'ACTIF NET	7 320 042,635	7 705 613,312
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	25 702 060,884	17 996 447,572
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	33 022 103,519	25 702 060,884
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	2 613 905	1 764 218
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	3 095 622	2 613 905
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	9,832	10,200
B-	FIN DE L'EXERCICE	10,667	9,832
AN6	TAUX DE RENDEMENT	8,50%	-3,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2021 AU 31.12.2021

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR est un Fonds Commun de Placement de capitalisation de catégorie mixte exclusivement destiné au Personnel Navigant Technique de TUNISAIR titulaires de Comptes Epargne en Actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 18 Avril 2017 et a été constitué le 17 Octobre 2017 pour une durée de 6 ans.

Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 06 Novembre 2017.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.12.2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds « FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR », l'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2018.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2021 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Évaluation du portefeuille des bons de trésor assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2021</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
AC1-1 Actions et Droits rattachés		26 784 406,178	27 210 200,712	82,40%
ASSAD	142 037	391 745,955	235 355,308	0,71%
ATTIJARI BANK	27 800	968 783,829	845 509,200	2,56%
BIAT	48 573	2 667 373,580	2 876 687,352	8,71%
CARTHAGE CEMENT	8 346	11 600,940	11 025,066	0,03%
CEREALIS	1 399	12 297,210	12 592,399	0,04%
DELICE HOLDING	57 799	809 075,877	863 517,060	2,61%
EURO-CYCLES	48 629	1 178 038,647	1 559 142,998	4,72%
LAND'OR	91 749	748 945,585	807 391,200	2,45%
MAGASIN GENERAL	250	4 500,000	4 157,500	0,01%
MONOPRIX	68 551	485 522,978	314 854,743	0,95%
MPBS	19 300	102 386,010	100 012,600	0,30%
ONE TECH HOLDING	170 672	1 537 549,237	1 479 896,912	4,48%
ONE TECH HOLDING DA 2021-1/2	170 738	769 104,617	1 367 611,380	4,14%
POULINA G H	171 989	1 976 569,784	1 959 298,688	5,93%
SAH LILAS	204 103	2 403 865,399	2 271 258,184	6,88%
SAM	60 900	185 719,330	164 795,400	0,50%
SFBT	113 661	1 920 051,981	2 069 653,149	6,27%
SMART TUNISIE	25 737	656 293,500	688 696,383	2,09%
SMART TUNISIE NS 2021	5 595	142 672,500	142 672,500	0,43%
SOMOCER	196 537	189 644,139	165 091,080	0,50%
SOTIPAPIER	355 631	2 146 755,918	2 011 448,936	6,09%
SOTRAPIL	28 500	387 743,246	366 082,500	1,11%
SOTUVER	272 200	1 728 766,987	1 984 882,400	6,01%
STAR	484	58 080,000	59 043,160	0,18%
TELNET HOLDING	97 017	840 916,021	803 300,760	2,43%
TPR	470 825	1 944 690,443	2 024 547,500	6,13%
UIB	53 600	1 083 442,817	840 716,000	2,55%
UNIMED	160 522	1 432 269,649	1 180 960,354	3,58%
AC1-B Emprunts d'Etat		5 263 665,300	5 587 235,334	16,92%
BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	1 641	1 481 987,100	1 582 257,146	4,79%
BTA 13 AVRIL 2028 6.7% (2)	1 912	1 799 198,200	1 873 042,259	5,67%
BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5% (1)	460	415 380,000	419 121,312	1,27%
BTA 13 MAI 2027 7.2% (1)	1 100	982 300,000	1 050 695,890	3,18%
BTA 26 JANVIER 2028 7.5% (1)	640	584 800,000	620 813,765	1,88%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)			41 304,962	0,13%
Total portefeuille titres		32 048 071,478	32 797 436,046	99,32%

- (1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2021, à **88 063,840 DT** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.
- (2) Ce montant s'élevant au 31/12/2021 à **41 304,962 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA dont la souche a été ouverte à l'émission avant le 1er janvier 2018 et ce, d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – CEA PNT TUNISIAIR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – CEA PNT se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2020	27 308 007,837	169 825,780	-1 587 413,440	25 890 420,177	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	8 443 378,454			8 443 378,454	
Emprunt d'Etat (BTA)	1 384 060,000			1 384 060,000	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-4 078 394,813			-4 078 394,813	-412 977,434
Cessions emprunt d'Etat (BTA)	-1 008 980,000			-1 008 980,000	17 877,300
Remboursement emprunt d'Etat (BTA)	0,000			0,000	
* Variation des plus ou moins-values latentes sur titres					
* Variations des intérêts courus		24 375,452	2 142 576,776	2 142 576,776	
Solde au 31 décembre 2021	32 048 071,478	194 201,232	555 163,336	32 797 436,046	-395 100,134

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 489 180,352 Dinars** au 31/12/2021 contre **650 514,020 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Revenus des actions	1 143 882,043	459 898,100
· Dividendes	1 143 882,043	459 898,100
Revenus des Emprunts d'État (BTA)	345 298,309	190 615,920
· Intérêts courus	23 224,762	73 406,166
· Intérêts échus	322 073,547	117 209,754
TOTAL	1 489 180,352	650 514,020

AC2- Note sur les Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, **288 240,190 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2021, à **51 292,959 Dinars** contre **11 507,643 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	31/12/2021	31/12/2020
RS/ Achat de Bons du Trésor Assimilables	0,000	5 554,827
Les sommes à l'encaissement/Vente de Titres	51 292,959	5 952,816
Total	51 292,959	11 507,643

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2021, à **386 571,328 Dinars** contre **297 187,114 Dinars** au 31/12/2020, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire/Commission fixe	347 914,192	267 468,400
Rémunération du dépositaire	38 657,136	29 718,714
Total	386 571,328	297 187,114

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2021 à **43 664,383 Dinars** contre **35 045,568 Dinars** au 31/12/2020, et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2021	31/12/2020
Redevance CMF	32 533,031	25 105,324
Rémunération CAC	10 573,685	9 530,806
Charges Diverses	557,667	409,438
Total	43 664,383	35 045,568

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à **114 865,676 Dinars** contre **577 956,155 Dinars** au 31/12/2020, et s'analysent comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
PA1	Opérateurs créditeurs	35 859,318	26 766,309
PA2	Autres créditeurs divers	79 006,358	551 189,846
TOTAL		114 865,676	577 956,155

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2021 à **35 859,318 Dinars** contre **26 766,309 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Gestionnaire/Commission fixe	29 331,888	24 089,679
Dépositaire	6 527,430	2 676,630
Total	35 859,318	26 766,309

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2021, à **79 006,358 Dinars** contre **551 189,846 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
État, impôts et taxes	2 634,080	4 333,423
Redevance CMF	2 780,237	2 190,166
Honoraires CAC	10 584,901	9 679,011
Autres créditeurs divers	697,348	210,386
Sommes à régler/Achat d'actions en bourse	62 309,792	534 776,860
Total	79 006,358	551 189,846

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2021, se détaillent comme suit :

	2021	2020
<u>Capital début de l'exercice (en nominal)</u>		
□ Montant	26 139 050,000	17 642 180,000
□ Nombre de titres émis	2 613 905	1 764 218
□ Nombre de porteurs de parts	196	168
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
□ Montant	5 925 920,000	8 496 870,000
□ Nombre de titres émis	592 592	849 687
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
□ Montant	1 108 750,000	0,000
□ Nombre de titres rachetés	110 875	0
<u>Capital fin de l'exercice</u>	32 000 302,946	25 384 253,997
□ Montant en nominal	30 956 220,000	26 139 050,000
□ Sommes non capitalisables ⁽¹⁾	-499 757,228	-1 740 588,700
□ Sommes capitalisées ⁽²⁾	1 543 840,174	985 792,697
□ Nombre de titres	3 095 622	2 613 905
□ Nombre de porteurs de parts	196	196

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à - **499 757,228 Dinars** au 31/12/2021 contre -**1 740 588,700 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	-1 740 588,700	-311 079,187
1- Résultat non capitalisables de l'exercice	1 723 340,588	-1 159 655,509
§ Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 142 576,785	-1 031 668,862
§ +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-395 100,134	-90 148,099
§ Frais de négociation de titres	-24 136,063	-37 838,548
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-482 509,116	-269 854,004
§ Aux émissions	-447 419,165	-269 854,004
§ Aux rachats	-35 089,951	0,000
Total des sommes non capitalisables	-499 757,228	-1 740 588,700

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2021 à **1 543 840,174 Dinars** contre **985 792,697 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	985 792,697	179 694,919
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	317 806,887 (*)	485 651,840
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice clos	240 240,590	320 445,938
§ Aux émissions	210 006,112	320 445,938
§ Aux rachats	30 234,477	0,000
Total des sommes capitalisées	1 543 840,174	985 792,697

(*) Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2020 capitalisées conformément à la décision du CA du 29/03/2021 statuant sur les états financiers de l'exercice 2020 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2020	318 281,338
Régularisation du résultat capitalisable	- 474,451
Sommes capitalisées- Exercice 2020	317 806,887

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat capitalisable de l'exercice	1 058 944,641	318 281,338
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	-37 144,068	-474,451
Sommes capitalisables	1 021 800,573	317 806,887

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par part

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
<input type="checkbox"/> Revenus des placements	0,481	0,249	0,415	0,437
<input type="checkbox"/> Charges de gestion des placements	-0,125	-0,114	-0,124	-0,322
<input type="checkbox"/> Revenu net des placements	0,356	0,135	0,291	0,115
<input type="checkbox"/> Autres charges d'exploitation	-0,014	-0,013	-0,016	-0,020
<input type="checkbox"/> Résultat d'exploitation	0,342	0,122	0,275	0,095
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation	-0,012	0,000	0,000	0,007
<input type="checkbox"/> Sommes capitalisables de l'exercice	0,330	0,122	0,275	0,102
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,012	0,000	0,000	-0,007
<input type="checkbox"/> Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,692	-0,395	-0,473	0,269
<input type="checkbox"/> Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,128	-0,034	-0,220	0,596
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-0,008	-0,014	-0,018	-0,043
<input type="checkbox"/> Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,557	-0,444	-0,711	0,822
Résultat net de l'exercice	0,899	-0,322	-0,436	0,917
<input type="checkbox"/> Résultat non capitalisables de l'exercice	0,557	-0,444	-0,711	0,822
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat non capitalisable	-0,052	-0,046	-0,052	-0,236
<input type="checkbox"/> Sommes non capitalisables de l'exercice	0,504	-0,491	-0,763	0,586
<input type="checkbox"/> Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	10,667	9,832	10,200	10,688

5-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<input type="checkbox"/> Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,176%	1,198%	1,200%	2,758%
<input type="checkbox"/> Autres charges d'exploitation/actif net moyen	0,133%	0,141%	0,152%	0,171%
<input type="checkbox"/> Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	3,221%	1,283%	2,673%	0,813%
Actif net moyen	32 871 581,795	24 805 940,890	18 176 845,573	12 133 713,538

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

5-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR ;
- La gestion comptable du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de **0,9 % HT** l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR réalise un rendement annuel supérieur à TMM+1.75%.

Cette commission de surperformance est de **10% HT** par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et TMM+1.75%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

Ladite commission de surperformance a été supprimée par décision du conseil d'administration de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT réuni le 19/02/2019 et ce, à compter du 26/04/2019.

5-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR, elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de **0,1% HT** de l'actif net de FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.